

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 119 (1993)  
**Heft:** 6

## Sonstiges

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## Les architectes à l'honneur

Forum romand de la construction, Habitat & Jardin 93 se tiendra du 6 au 14 mars au Palais de Beaulieu. L'exposition accueillera plus de 350 exposants sur quelque 32 000 m<sup>2</sup> et consacrera en grande première un pavillon spécial à l'architecture.

Le public est en effet invité à découvrir plus de cinquante ouvrages réalisés entre 1974 et 1991 et primés par la Distinction vaudoise d'architecture (DVA)<sup>1</sup>. En mettant en évidence des réalisations significatives de notre époque, les associations professionnelles à l'origine de cette distinction (FAS, FSAI, GPA, SVIA) visent, avec divers soutiens des pouvoirs publics, à encourager les maîtres d'ouvrages et les architectes dans leur recherche de la qualité.

### **Un pavillon à ne pas manquer**

Le pavillon d'architecture se devait de refléter concrètement le souci de qualité architecturale de la DVA. Dans l'optique d'interpeller le visiteur, il s'ouvrira sur la rue Jomini par une construction provisoire marquant visuellement le lieu de l'événement. Côté jardins, une passerelle le

conduira à quelque six mètres du sol, transperçant les façades du pavillon pour lui permettre de découvrir l'exposition de haut. Après cette vue d'ensemble, il est invité à redescendre sur terre pour apprécier la cinquantaine de réalisations retenues par les trois DVA depuis 1974 et retracant 17 ans d'architecture dans le canton de Vaud. Plans, maquettes, projections, débats, l'animation promet d'être riche. Le programme comporte notamment la projection d'un film illustrant la démarche de l'architecte (9 mars, 18 h 30) et un débat public réunissant les architectes Dresco, Geninasca, Koechlin et Zoelly (11 mars, 17 h).

87

### **CH-Therm 93**

Notons pour terminer que, parallèlement à Habitat & Jardin, mais pour une durée réduite du 9 au 14 mars, CH-Therm 93, III<sup>e</sup> Biennale de l'Energie, présentera les dernières nouveautés en la matière, issues des techniques de pointe respectueuses de l'environnement. Avec l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 1993, de l'Ordonnance fédérale sur la protection de l'air, ce sont en effet quelque 300 000 installations de chauffage qui devront être remplacées en Suisse ces prochaines années. Un formidable défi en perspective. En outre, dans l'optique de favoriser les échanges commerciaux entre l'Est et l'Ouest, CH-Therm 93 et la Commission économique européenne pour l'énergie des nations proposent encore un symposium intitulé «Efficacité énergétique 2000», qui se tiendra les 9 et 10 mars.

<sup>1</sup>Voir IAS N° 26/92

## **SPADA 1993: journées spatiales du 12 au 21 mars à Bâle**

L'année écoulée a été très riche en événements spatiaux. Comme la poussée dans l'espace était surtout portée par la guerre froide, heureusement révolue, il faut maintenant espérer que l'année spatiale 1992 ne demeurera pas une apothéose, mais un nouveau départ vers de nouveaux exploits pour le bien général.

L'Association suisse pour les techniques spatiales (ASTS) et la Communauté suisse de l'astronautique (SAFR) offrent au public suisse une importante possibilité de s'informer, en organisant du 12 au 21 mars 1993, à la Foire d'Echantillons de Bâle, leurs journées spatiales ou SPADA (pour Space days). Les thèmes d'actualité suivants y seront notamment abordés: le vol de l'astronaute suisse Claude Nicollier sur Atlantis STS-46, en juillet-août 1992, d'où la plate-forme Eureka de l'Agence spatiale européenne (ESA) fut lancée; l'observation de la Terre; le positionnement par satellites; la SETI (abréviation anglaise pour la recherche d'intelligence extraterrestre); la Suisse et l'espace.

Les manifestations suivantes seront en outre mises sur pied:

- Une exposition pendant toute la durée de la foire, sur 420 m<sup>2</sup>, au rez-de-chaussée du bâtiment 3 (où se trouve aussi le parking) et où la hauteur disponible de 12,5 m est suffisante pour y placer le modèle 1:1 d'ERS-1. Ce pavillon spatial sera animé par l'ESA qui y placera ses modèles et panneaux, des exposants suisses complétant la présentation.
- Un forum, les 20 et 21 mars 1993, qui se tiendra à proximité de l'exposition, dans la salle Montréal du Centre des congrès (bâtiment 4) et réunira les orateurs suivants: le samedi 20 mars: R. Hoffmann, délégué perma-

nant de la Suisse auprès de l'ESA (la Suisse et l'espace); H. Balsiger, Académie suisse des sciences techniques (la science suisse et l'espace); H.P. Schneiter, groupement VSM des industriels suisses de l'espace (l'industrie suisse et l'espace); C. Nicollier, astronaute (sur son vol); le dimanche 21 mars: K. Iten, prof. à l'Université de Zurich (observation de la Terre); G. Beutler, prof. à l'Université de Berne (Global Positioning System); E. von Däniken, écrivain (Search for Extraterrestrial Intelligence).

– Enfin, une table ronde aura également lieu le dimanche 21 pour discuter des questions de l'espace avec des personnalités, l'assemblée générale de l'ASTS se tiendra le 20 à 17 heures et celle de la SAFR, le 21, à 10 heures et une «Space Party» est prévue dans la nuit du 20 au 21 mars 1993.

*Pour le Comité d'organisation de la SPADA 1993:  
Bernard Schlueter*

## **Prix «êta»: délai d'inscription à fin mars pour l'édition 1993**

Selon la devise «Vous soumettez l'idée... nous attribuons le prix», les électriens rééditent pour la cinquième fois<sup>1</sup> leur Prix «êta», doté cette fois de 51 000 francs en tout pour les meilleures solutions d'économies d'énergie qui seront présentées par les diverses catégories de concurrents. En outre, certaines réalisations particulièrement performantes participeront au concours pour le Prix «êta» international. Les dossiers de candidature peuvent être obtenus auprès de l'OFEL – Electricité romande, case 307, 1000 Lausanne 9, tél. 021/312 90 90 et le délai de renvoi est fixé au 31 mars 1993 (date du timbre postal).

<sup>1</sup>Pour les lauréats de la quatrième édition: voir IAS N° 26/1992, p. 534.

# **Innovons sans démanteler un système éprouvé**

## **Un contre-projet de l'ASST à la nouvelle ORM**

Au cours d'un séminaire tenu en septembre 1992, l'Académie suisse des sciences techniques (ASST) s'est longuement penchée sur le projet de la nouvelle ORM actuellement en consultation, pour aboutir à la conclusion que ce texte ne saurait être accepté tel quel.

En effet, le principal objectif d'une ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité devrait demeurer inchangé, à savoir, que l'attribution de la maturité fédérale constitue la garantie d'une solide formation générale donnant accès à toutes les filières universitaires. Or pour l'ASST, la nouvelle ORM ne satisfait pas sans autre à ce critère et ce, principalement en raison des constatations qui suivent.

- La possibilité de renoncer à certaines branches est donnée trop tôt et de manière trop large. On peut donc prévoir que des disciplines exigeant un effort intellectuel au-dessus de la moyenne en feront les frais, si bien qu'une baisse du niveau général est à craindre, en particulier dans le domaine des sciences expérimentales. Autrement dit, l'introduction dans les universités d'exams d'admission ou de cours de préparation obligatoires pour pallier les déficits de la formation gymnasiale est quasiment programmée.
- Le poids respectif que l'on propose d'accorder aux diverses branches principales entraîne en outre une dévaluation des disciplines scientifiques, ce qui est inadmissible dans le contexte actuel. De plus, on exclut également une formation axée en priorité sur les mathématiques et les sciences expérimentales, telle que celle dispensée jusqu'ici dans le cadre de la maturité de type C.
- L'enseignement intégré que l'on voudrait introduire en sciences expérimentales n'a guère de sens en l'absence des connaissances de base nécessaires dans chacune des disciplines considérées. Un tel enseignement supposerait par ailleurs des professeurs dûment formés à cet effet, ainsi que des moyens spécifiques dont on ne dispose pas pour le moment.
- L'équivalence des maturités acquises dans différents cantons, sur la base d'options aussi diverses, n'étant pas garantie, il sera plus difficile d'évaluer le bagage des nouveaux étudiants, ce qui compliquera d'autant l'organisation du début des études dans les universités.
- L'obligation liée à l'acquisition de la troisième langue nationale n'a pas de sens face à l'importance de l'anglais dans tous les domaines des études et de la vie quotidienne.
- Les implications financières d'une application du projet d'ORM dans sa forme actuelle seraient tout sauf négligeables:

- davantage d'heures d'enseignement dues à l'offre de formation plus étendue;
- des cours dispensés à des effectifs réduits (avec, en sus, la conséquence néfaste d'une disparition préma-turée de l'esprit de classe);
- des exigences accrues en matière de formation et de perfectionnement des professeurs;
- des frais d'organisation plus élevés et des besoins accrus en locaux;
- des frais induits pour les universités (cours préparatoires, exams d'admission pour un nombre croissant de nouveaux étudiants).

S'efforçant d'adopter une attitude critique constructive, l'ASST a pris la décision d'élaborer un contre-projet (présenté ci-contre) qui, tout en permettant l'introduction de nouveautés souhaitables, préserve les aspects positifs du système en vigueur jusqu'ici. Pour garantir une formation générale digne de ce nom, cette solution préconise un noyau de huit disciplines obligatoires, comme base d'une *maturité sans type*, assorties de deux branches à choix.

Ce contre-projet a reçu l'approbation des trois autres académies reconnues par la Confédération dans la loi sur la recherche, soit l'Académie suisse des sciences humaines (ASSH), l'Académie suisse des sciences médicales (ASSM) et l'Académie suisse des sciences naturelles (ASSN).

## **Commentaires relatifs au contre-projet**

1. Le présent contre-projet permet, d'une part, le maintien de «types de maturité» ayant jusqu'ici fait leurs preuves en sciences humaines, expérimentales et économiques; d'autre part, l'éventail des disciplines se trouve largement augmenté, ce qui autorise des types de maturité cantonaux non encore reconnus jusqu'ici (tels que les maturités artistiques ou le «Lehramt» alémanique).
2. Le contre-projet assure une formation générale complète (aucune discipline fondamentale ne peut être écartée), qui débouche sur l'ensemble des filières universitaires tout en laissant ouvert plus longtemps le choix d'une voie d'études ou d'une orientation professionnelle.
3. Le choix d'une discipline «forte» permet l'approfondissement d'un domaine spécifique, susceptible de faciliter ensuite le passage aux études universitaires correspondantes.
4. Le bloc des disciplines à option (bloc 2) offre aux cantons et à certaines écoles une marge de liberté ouverte à divers aménagements. Aussi, afin de pouvoir répondre à de futures exigences, l'introduction de nouvelles matières dans ce groupe devrait-elle se trouver facilitée.

5. Le terme mis avant la fin des études à l'enseignement de certaines disciplines ou, encore, un nombre d'heures réduit dans les branches qui demeurent au programme créent des possibilités d'enseignement interdisciplinaire durant l'année ou l'année et demie précédant l'examen (intégration de disciplines du domaine des sciences expérimentales ou de l'environnement, par exemple) et ce, après que les bases nécessaires ont été acquises par l'étude des matières obligatoires.
6. Plutôt que de tendre vers une réduction du nombre de branches, il serait plus judicieux de revoir au besoin les programmes des différentes disciplines dans le sens d'une plus grande concentration sur l'essentiel. C'est là un point auquel il importe tout particulièrement de veiller dans le cadre d'un enseignement interdisciplinaire.
7. Le contre-projet favorise l'équivalence et l'harmonisation des diverses maturités cantonales face aux universités.

8. Contrairement au projet soumis à consultation, l'application du présent modèle n'entraîne pratiquement pas de dépenses supplémentaires. Il a par ailleurs l'avantage de ne pas supprimer trop tôt les liens qui se tissent au sein d'un esprit de classe.

Ce contre-projet élaboré par l'ASST n'entre pas dans des formulations de détail et tient à préserver une certaine marge de manœuvre pour tenir compte de besoins cantonaux. Par souci de la formation et du niveau intellectuel des futurs titulaires de la maturité, l'ASST demande que l'exigence première d'une vaste culture générale, qui accorde la place qui leur est due aux disciplines mathématiques et expérimentales, soit entendue et prise en considération pour la suite des travaux relatifs à la nouvelle ORM.

*L'Académie suisse des sciences techniques  
Pour la commission «Encouragement des études»:  
Claudia Reinke, Walter Graf*

## ORM – Contre-projet de l'ASST

Le modèle se compose de deux blocs de disciplines

### 1<sup>er</sup> bloc: huit disciplines obligatoires communes

- 1) 1<sup>re</sup> langue nationale; 2) 2<sup>e</sup> langue nationale; 3) Anglais ou latin; 4) Mathématiques;  
5) Histoire; 6) Biologie; 7) Chimie; 8) Physique

### 2<sup>e</sup> bloc: disciplines à option

Deux branches doivent être choisies parmi les suivantes:

Langues*	Sciences humaines et sociales	Sciences expérimentales, mathématiques	Arts et sports
Allemand	Philosophie	Mathématiques avancées	Arts visuels
Français		Informatique	
Italien			
Romanche			
Anglais	Pédagogie/Psychologie		
Espagnol			
Russe			
Grec	Economie et droit	Géographie (selon canton)	Musique
Latin	Géographie (selon canton)		Sports**

\* Dans la mesure où elles n'entrent pas déjà dans le premier bloc.

\*\* Offre complémentaire, un programme minimal étant obligatoire pour tous.

En fonction des besoins et des opportunités, le deuxième bloc peut être complété ou restreint *au niveau cantonal*.

- Parmi les 10 (8+2) branches des deux blocs, une discipline «forte» doit être choisie qui déterminera le degré d'approfondissement de l'enseignement dans cette matière et établira un lien de classe entre élèves étudiant des branches de domaines apparentés.
- Les disciplines d'examen seront les quatre branches en italiques du premier bloc (première et deuxième langues nationales, mathématiques, anglais ou latin), la discipline «forte», ainsi qu'une autre branche du premier ou du second bloc au choix de l'élève.
- *Les disciplines d'examen* du premier bloc, de même que la discipline «forte» doivent être étudiées jusqu'à la maturité, les autres branches devant être suivies durant au moins deux des trois dernières années d'études.
- En outre, au niveau supérieur, un travail de semestre est requis, qui peut faire l'objet d'une recherche interdisciplinaire et sera sanctionné par une note.